

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 22 NOVEMBRE 2023

Roger DIDIER, MAIRE de la Ville de GAP,

- * Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-27, L2122-28, L2212-1 et L2212-2 ;
- * Vu le code de la construction et de l'habitation - Articles R122-5 à R122-21 - relatifs à l'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public ;
- * Vu le code de la construction et de l'habitation - Articles R143-1 à R143-47 - relatifs à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- * Vu le code de la construction et de l'habitation - Articles R162-8 à R165-3 - relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées dans les établissements recevant du public ;
- * Vu le code de la construction et de l'habitation - Articles D165-4 et D165-5 et R165-6 à R165-21 - relatifs aux agendas d'accessibilité programmée des établissements recevant du public ;
- * Vu les arrêtés préfectoraux n° 2012 066-0001 du 06 mars 2012 et n° 2015-131-1 du 11 mai 2015 portant constitution et nomination des membres de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- * Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-243-1 du 1er septembre 2016 relatif aux dispositions de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur, modifié par l'arrêté n° 05-2016-10-01-002 du 4 octobre 2016 ;
- * Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-066-0003 du 06 mars 2012 portant création et renouvelant la composition de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées ;
- * Vu la demande d'autorisation de construire, de modifier ou d'aménager un établissement recevant du public, déposée en date du 26 septembre 2023 et enregistrée sous le numéro AT 005.061.23.P0059 ;
- * Vu l'avis favorable avec prescriptions de la sous-commission départementale de sécurité en date du 18 novembre 2023 (procès-verbal n° 2023-002330/PREV/CE) ;
- * Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale d'accessibilité en date du 17 octobre 2023 ;

Arrêtons

Article 1 : Les travaux sollicités par Monsieur DIDIER Roger, Maire de Gap, concernant l'établissement « Stade de Glace » de types X/T/N/L/P et de 1^{ème} catégorie, sis Quartier de la Blache 05000 GAP, sont autorisés dans les conditions fixées aux articles qui suivent.

Article 2 : Ces travaux devront être réalisés dans le strict respect des prescriptions édictées par la sous-commission départementale de sécurité telles qu'elles figurent dans le procès-verbal annexé au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à Monsieur DIDIER Roger, Maire de Gap, et ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, chargé du secrétariat de la commission
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de GAP

chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 22 NOVEMBRE 2023

La Maire-Adjointe



Transmis en Préfecture le : **23 NOV. 2023**
Publié ou notifié le : **23 NOV. 2023**

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **A2023_11_571**
 Objet : **Autorisation travaux Stade de glace**
 Type de transaction : Transmission d'actes
 Date de la décision : 2023-11-22 00:00:00+01
 Nature de l'acte : Actes réglementaires
 Documents papiers complémentaires : NON
 Classification matières/sous-matières : 9.1 - Autres domaines de competences des communes
 Identifiant unique : 005-210500617-20231122-A2023_11_571-AR
 URL d'archivage : Non définie
 Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	861 o
Nom métier : 005-210500617-20231122-A2023_11_571-AR-1-1_0.xml		
Document principal (Acte réglementaire)	application/pdf	81.4 Ko
Nom original : D_13521.pdf		
Nom métier :		
99_AR-005-210500617-20231122-A2023_11_571-AR-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 novembre 2023 à 09h54min50s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 novembre 2023 à 09h54min50s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 novembre 2023 à 09h54min52s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 novembre 2023 à 09h55min02s	Reçu par le MI le 2023-11-23

